



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine de Lille

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du Mercredi 19 mars 2025**

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation à la réunion du 5 mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Isabelle VERBEKE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (12) Mme DENYS Lilliane, M. DESMET Christian, M. DEWAELE Julien, M. HAEUW Benjamin, Mme HOUEL Ghislaine, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle.

Absents (excusés) (5) Mme le Maire, Mme DELPLANQUE Sylvie, Mme ARQUIER Apolline, M. LEMAIRE Lucien, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

**1 - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Rapport de Mme Isabelle VERBEKE, Conseillère Municipale chargée des affaires sociales et de la santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 venant modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales,

Vu le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire votés sur l'exercice 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de Neuville-en-Ferrain et l'analyse synthétique jointe,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Il est fait acte de la présentation du Compte Financier unique 2024 lequel peut se résumer ainsi :

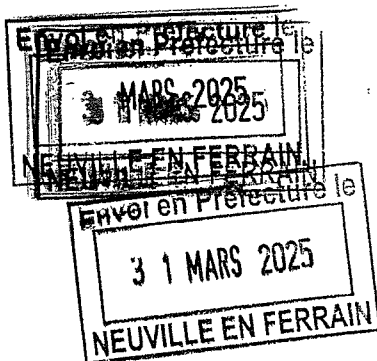
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES 2023 AFFECTATION EN 2024 AU		160 299,71		35 923,63		196 223,34
OPERATIONS DE L'EXERCICE	682 843,67	693 207,08	2 662,68	10 274,10	685 506,35	703 481,18
RESULTATS DE L'EXERCICE		10 363,41		7 611,42		17 974,83
TOTAUX	682 843,67	853 506,79	2 662,68	46 197,73	685 506,35	899 704,52
RESULTATS DE CLOTURE		170 663,12		43 535,05		214 198,17
RESTES A REALISER 2024			35,00		35,00	
TOTAUX CUMULES	682 843,67	853 506,79	2 697,68	46 197,73	685 541,35	899 704,52
RESULTATS DEFINITIFS 2024		170 663,12		43 500,05		214 163,17

Après en avoir délibéré, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de Neuville-en-Ferrain,
- Donner pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Ouï à l'exposé de Madame Isabelle VERBEKE, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE



Marie TONNERRE-DESMET  
*(Signature)*  
 Présidente du CCAS  
 Maire de Neuville-en-Ferrain  
 Vice-présidente du Département du Nord  
 Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

## Analyse synthétique du compte financier unique 2024 du CCAS

### Analyse comparative CA 2023 - CFU 2024

#### Fonctionnement

Dépenses		BP+BS+DM 2024	CFU2024	CA2023	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	140 258,71	112 656,76	91 159,23	21 497,53	23,58
012	Charges de personnel	617 688,00	550 426,96	564 924,69	- 14 497,73	- 2,57
023	virement à la section d'investissement	36 713,00	-	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert	11 000,00	9 585,37	10 416,00	- 830,63	- 7,97
65	Autres charges de gestion courante	12 100,00	10 174,58	9 193,57	981,01	10,67
67	Charges exceptionnelles	300,00	-	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>818 059,71</b>	<b>682 843,67</b>	<b>675 693,49</b>	<b>7 150,18</b>	<b>1,06</b>

Recettes		BP+BS+DM 2024	CFU2024	CA2023	Evolution	Evolution
002	Résultat de fonctionnement reporté	160 299,71	160 299,71	127 598,66	32 701,05	25,63
013	Atténuations de charges	5 000,00	6 414,90	22 966,39	- 16 551,49	- 72,07
042	Opérations d'ordre de transfert	100,00	96,52	96,52	-	-
70	Produits des services, du domaine	95 600,00	97 808,42	98 607,73	- 799,31	- 0,81
74	Dotations, subventions et participations	550 060,00	575 382,36	575 920,20	- 537,84	- 0,09
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	8 054,88	3 923,00	4 131,88	105,32
77	Produits exceptionnels	4 000,00	5 450,00	6 880,70	- 1 430,70	- 20,79
	<b>TOTAL</b>	<b>818 059,71</b>	<b>853 506,79</b>	<b>835 993,20</b>	<b>17 513,59</b>	<b>2,09</b>

#### Investissement

Dépenses		BP+BS+DM 2024	CFU2024	CA2023	Evolution en €	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	84 036,63	2 566,16	23 937,57	- 21 371,41	- 89,28
040	Opérations d'ordre de transfert	100,00	96,52	96,52	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>84 136,63</b>	<b>2 662,68</b>	<b>24 034,09</b>	<b>- 21 371,41</b>	<b>- 88,92</b>

Recettes		BP+BS+DM 2024	CFU2024	CA2023	Evolution	Evolution
001	Solde d'exécution de la section d'inv rep	35 923,63	35 923,63	49 349,31	- 13 425,68	- 27,21
021	virement de la section de fonctionnement	36 713,00	-	-	-	-
024	Produits de cessions	-	-	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00	9 585,37	10 416,00	- 830,63	- 7,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	688,73	192,41	496,32	257,95
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>84 136,63</b>	<b>46 197,73</b>	<b>59 957,72</b>	<b>- 13 759,99</b>	<b>- 22,95</b>

Le résultat de l'exercice 2024 présente un excédent de 17 974,83 €. Cumulé à l'excédent reporté, le résultat global de clôture s'élève à +214 198,17 €, en hausse par rapport à l'exercice antérieur.

Au niveau du fonctionnement, les dépenses augmentent globalement de 1,06 %.

Les charges à caractère général augmentent de 23,58 % en raison notamment de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2024.

Les charges de personnel diminuent légèrement (-2,57%) malgré les augmentations successives du smic et du point d'indice qui ont été compensées par le départ d'une assistante maternelle.

Les recettes réalisées sont globalement en hausse 2,09% par rapport à 2023. On note une hausse du résultat de l'exercice antérieur et une baisse des atténuations de charges. Les produits des services ainsi que les subventions, et notamment la subvention versée par la Ville, sont stables.

Au niveau de la section d'investissement, la baisse des dépenses constatée en 2024 est liée au paiement sur 2023 du nouveau véhicule du CCAS. Il n'y a pas eu de dépense significative sur 2024.

# ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : CCAS Neuville En Ferrain- (51)

Budget : CCAS NEUVILLE EN FERRAIN

2024

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2051 - Concessions et droits similaires	020		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	020		79 636,63 €	187,29 €	35,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	420		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	410		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	420		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21838 - Autre matériel informatique	420		1 400,00 €	1 321,92 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	4221		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	420		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	4221		3 000,00 €	1 056,95 €	0,00 €
<b>Total des dépenses</b>			<b>84 036,63 €</b>	<b>2 566,16 €</b>	<b>35,00 €</b>

Marie TONNERRE - DESNET,



Marie - Présidente du CCAS



# ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

2024

Budget : CCAS NEUVILLE EN FERRAIN

Collectivité : CCAS Neuville En Ferrain - (51)

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		35 923,63 €	35 923,63 €	0,00 €
10222 - FCTVA	420		500,00 €	0,00 €	0,00 €
		Total des recettes	36 423,63 €	35 923,63 €	0,00 €

Naive TONNERRE - NESNET



Naive - Présidente du CCAS





**Neuville**  
en Ferrain

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine de Lille

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du Mercredi 19 mars 2025**

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation à la réunion du 5 mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Isabelle VERBEKE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (12) Mme DENYS Lilliane, M. DESMET Christian, M. DEWAELE Julien, M. HAEUW Benjamin, Mme HOUEL Ghislaine, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle.

Absents (excusés) (5) Mme le Maire, Mme DELPLANQUE Sylvie, Mme ARQUIER Apolline, M. LEMAIRE Lucien, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

**2 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024**

Rapport de Mme Isabelle VERBEKE, Conseillère Municipale chargée des affaires sociales et de la santé

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique.

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 font apparaître :

- Un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de 43 535,05 €
- Un résultat de fonctionnement de 170 663,12 €
- 

Par ailleurs, les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent :

- En dépenses à 35,00 €
- En recettes à 0 €
- 

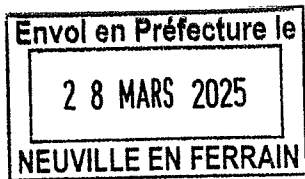
Après reprise effective des restes à réaliser, Il y a lieu de constater :

- un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 0 €
- un excédent de la section de fonctionnement de 170 663,12 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'inscrire au compte 002 excédent de fonctionnement reporté un montant de 170 663,12 €.
- puis d'affecter au compte 001 excédent d'investissement le montant de 43 535,05 €.
  
- **Ouï à l'exposé de Madame Isabelle VERBEKE, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE



Marie TONNERRE -DESMET

*Marie TONNERRE -DESMET*  
Présidente du CCAS  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine de Lille  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
 DE NEUVILLE EN FERRAIN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
 Séance du Mercredi 19 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 17  
 Date de la convocation à la réunion du 5 mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Isabelle VERBEKE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (12) Mme DENYS Lilliane, M. DESMET Christian, M. DEWAELE Julien, M. HAEUW Benjamin, Mme HOUEL Ghislaine, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle.  
Absents (excusés) (5) Mme le Maire, Mme DELPLANQUE Sylvie, Mme ARQUIER Apolline, M. LEMAIRE Lucien, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

**3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025**

Rapport de Mme Isabelle VERBEKE, Conseillère Municipale chargée des affaires sociales et de la santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
 Vu les délibérations N°2 du 12 octobre 2022 et N°2 du 14 décembre 2022 relatives à l'adoption et à la mise à jour du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération N°1 du 4 décembre 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif 2025,

Considérant qu'après l'adoption du compte financier unique, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Il est demandé au conseil d'administration d'adopter le budget supplémentaire ci-joint et résumé ainsi :

**Section d'investissement**

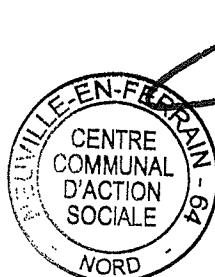
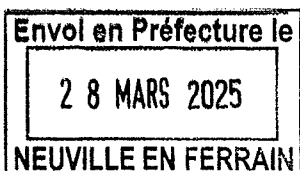
Sens	Chapitre	Compte	Fonction	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)
D	21 - Immobilisations corporelles	21351	020	35,00 €	43 500,05 €	43 500,05 €	43 535,05 €
R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	01	0,00 €	43 535,05 €	43 535,05 €	43 535,05 €
Total dépense				35,00 €	43 500,05 €	43 500,05 €	43 535,05 €
Total recette				0,00 €	43 535,05 €	43 535,05 €	43 535,05 €

**Section de fonctionnement**

Sens	Chapitre	Compte	Fonction	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)
D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	6453	420	0,00 €	20 663,12 €	20 663,12 €	20 663,12 €
R	002 - Résultat de fonctionnement reporté	002	01	0,00 €	-170 663,12 €	-170 663,12 €	170 663,12 €
R	74 - Dotations et participations	74748	420	0,00 €	-150 000,00 €	-150 000,00 €	-150 000,00 €
Total dépense				0,00 €	20 663,12 €	20 663,12 €	20 663,12 €
Total recette				0,00 €	20 663,12 €	20 663,12 €	20 663,12 €

➤ **Ouï à l'exposé de Madame Isabelle VERBEKE, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE



Marie TONNERRE - DESMET  
 Présidente du CCAS  
 Maire de Neuville-en-Ferrain  
 Vice-présidente du Département du Nord  
 Conseillère de la Métropole Européenne de Lille





**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine de Lille

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du Mercredi 19 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation à la réunion du 5 mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Isabelle VERBEKE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (12) Mme DENYS Lilliane, M. DESMET Christian, M. DEWAELE Julien, M. HAEUW Benjamin, Mme HOUEL Ghislaine, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle.

Absents (excusés) (5) Mme le Maire, Mme DELPLANQUE Sylvie, Mme ARQUIER Apolline, M. LEMAIRE Lucien, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

### 4 - CONVENTION GENERALE DE PARTENARIAT RELAIS AUTONOMIE LYS TOURCOING ET LES COMMUNES/CCAS DU TERRITOIRE

Rapport de Mme Isabelle VERBEKE, Conseillère Municipale chargée des affaires sociales et de la santé

Le Clic Relais Autonomie est issu de la fusion CLIRPA Centre Local d'informations et coordination Retraités et Personnes Agées et le CLIC de la Vallée de la Lys.

Il couvre les communes de Bousbecque, Comines, Deûlemont, Halluin, Linselles, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Tourcoing, Warneton et Wervicq-Sud.

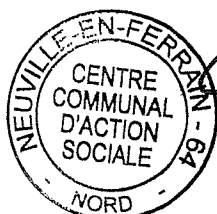
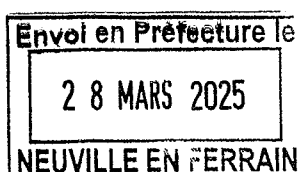
La participation reste identique à celle de l'année 2025 avec le Clic Relais Autonomie soit 1,122 € par habitant.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

- Oui à l'exposé de Madame Isabelle VERBEKE, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.

➤

ADOPTE



Marie TONNERRE - DESMET

*Marie Tonnerre*  
Présidente du CCAS  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine de Lille  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE NEUVILLE EN FERRAIN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du Mercredi 19 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation à la réunion du 5 mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Isabelle VERBEKE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (12) Mme DENYS Lilliane, M. DESMET Christian, M. DEWAELE Julien, M. HAEUW Benjamin, Mme HOUEL Ghislaine, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle.

Absents (excusés) (5) Mme le Maire, Mme DELPLANQUE Sylvie, Mme ARQUIER Apolline, M. LEMAIRE Lucien, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

**5 - APPLICATION DU TARIF D'URGENCE**

**POUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL « Les Diablotins »**

Rapport de Mme Isabelle VERBEKE, Conseillère Municipale chargée des affaires sociales et de la santé

Il est proposé de fixer le tarif d'urgence pour la crèche familiale à :

1.64 €/heure

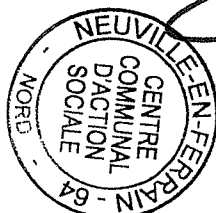
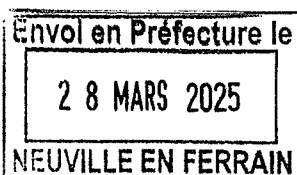
Ce montant correspond au :

Total des participations familiales facturées / le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente.

Il sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

- **Ouï à l'exposé de Madame Isabelle VERBEKE, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE



Marie ~~TONNERRE~~ -DESMET

Présidente du CCAS  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine de Lille

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du Mercredi 19 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation à la réunion du 5 mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars à 18 heures 45 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Isabelle VERBEKE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Présents : (12) Mme DENYS Lilliane, M. DESMET Christian, M. DEWAELE Julien, M. HAEUW Benjamin, Mme HOUEL Ghislaine, Mme TAN VANDOORNE Emmanuelle, Mme PREVOST-MATHON Evelyne, Mme SCALABRE Maryse, M. SIX Philippe, Mme TASARZ-PRUVOST Isabelle, Mme VANDEWYNGAERDE Isabelle, Mme VERBEKE Isabelle.

Absents (excusés) (5) Mme le Maire, Mme DELPLANQUE Sylvie, Mme ARQUIER Apolline, M. LEMAIRE Lucien, Mme VERVAEKE Marie-Stéphanie.

### 6 - CONVENTION DE JARDINAGE

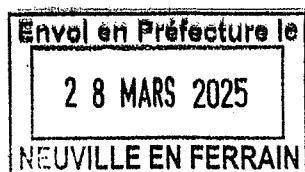
Rapport de Mme Isabelle VERBEKE, Conseillère Municipale chargée des affaires sociales et de la santé

Conformément à la délibération du 27 Avril 2016, je vous propose de fixer à compter du 1er avril 2025 une modification dans le service de jardinage.


Le jardinage est confié à des entreprises extérieures après signature d'une convention de partenariat avec possibilité de remboursement par le CCAS. Je vous propose une participation à concurrence de 4H/mois à 5 € de l'heure pour une période de 8 mois aux personnes ayant un revenu annuel inférieur à 28 170 € pour une personne seule ou un couple. (cf abattement fiscal 2024 pour les personnes âgées de + 65 ans).

- **Ouï à l'exposé de Madame Isabelle VERBEKE, le Conseil d'Administration a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE



Marie TONNERRE -DESMET

  
Présidente du CCAS  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



neuvill  
en ferrain

CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LE CCAS DE NEUVILLE EN FERRAIN  
ET

ENTRE, D'UNE PART :

Le Centre Communal d'Action Sociale

Domicilié à 1 Place du Général de Gaulle 59960 Neuville-en-Ferrain.

Représenté par Madame Marie TONNERRE-DESMET Maire-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Neuville en Ferrain.

ET D'AUTRE PART :

M. , jardinier professionnel domicilié à

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Les seniors souhaitant une intervention de jardinage à leur domicile peuvent solliciter le CCAS qui leur propose les jardiniers ayant passé une convention avec le CCAS.

Article 1 : OBJET

Le jardinier entretient le jardin des seniors de la commune de Neuville en Ferrain sur leur commande et leur facture chaque mois ou par période selon leur convenance ses prestations.

Article 2 : MODALITE PRATIQUE DE FONCTIONNEMENT

Le senior (dont les revenus permettent de bénéficier d'une aide par le CCAS, délibération du CCAS du 19 mars 2025) présente la facture au CCAS.

Article 3 : REMBOURSEMENT PAR LE CCAS

Le CCAS rembourse directement le senior et lui remet une attestation de remboursement.

Article 4 : CREDIT D'IMPOTS

Le senior peut bénéficier d'un crédit d'impôt auprès du trésor public sur présentation de sa facture.

## Article 5 : IMPLICATION DU JARDINIER

Le jardinier s'engage à signaler au CCAS toute situation particulière rencontrée lors de ses interventions au domicile des seniors.

## Article 6 DUREE

Le remboursement des seniors se fait sur les interventions réalisées d'Avril à Novembre et dans la limite imposée par la délibération.

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties et reste valable pour une durée sans terme.

## Article 7: RESILIATION

Chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie un mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité de l'une ou l'autre des parties, dans les cas suivants :

- non-respect des termes de la convention
- à l'initiative de l'une ou l'autre des parties selon son souhait.
- 

Etabli en deux exemplaires originaux.

Fait à Neuville-en-Ferrain

Le

Entreprise d'entretien de jardins

Marie TONNERRE-DESMET

Présidente du CCAS  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne  
de Lille

Signature

Signature